

NOUVELLE GOUVERNANCE ET METHODE RENOVEE POUR LES TIC DE SANTE

Les rapports publics qui se sont succédés ces cinq dernières années au sujet de la gouvernance des TIC de santé et de la méthode de gestion des projets sont sans ambiguïté : une partie significative des difficultés – pour ne pas dire l'essentiel des raisons des échecs itératifs – provient d'un défaut de pilotage institutionnel.

Que ce soit au sujet du DMP, des systèmes d'information hospitaliers ou concernant les projets régionaux de systèmes d'information de santé, le constat est accablant. Dans ce contexte délétère, le dispositif à bout de souffle que les gendarmes de l'Etat ont décortiqué en détail a poussé l'exécutif de la santé à mettre en œuvre une réorganisation des services concernés. Cette remise en ordre devenait urgente pour mettre un terme à l'entropie et à l'absence de décisions qui se nourrissaient de l'éparpillement des innombrables structures en lice.

Une nouvelle organisation se met donc désormais en place, articulée entre autres autour de l'Agence des Systèmes d'Informations Partagés de Santé (ASIP), dont la feuille de route claire et concise a été présentée le 9 avril 2009. A l'évidence cette nouvelle instance rompt, tant par les hommes qui en sont à la tête que par ses méthodes, avec les anciennes pratiques.

Objectifs clairement affichés, calendrier progressif, méthode participative avec l'ensemble des acteurs concernés - dont les industriels spécialisés – suscitent des réactions très positives, même s'il faudra naturellement en mesurer les effets concrets dans la durée.

Dans ce contexte, de nombreux défis devront être relevés, au nombre desquels :

- ⊕ Le **décloisonnement des acteurs** : le partage d'information nécessite d'abattre les cloisons qui séparent les médecins de ville entre eux, les médecins avec les autres professions de santé libérales, les libéraux avec les hospitaliers, la santé avec le médico-social. Ce décloisonnement doit par surcroît impérativement s'exercer entre les services de l'Etat en charge, de près ou de plus loin, des technologies d'information de santé ;
- ⊕ Le **partage des données de santé** suppose une convergence vers des standards et normes internationaux, tant sur en matière de transport des informations électroniques que sur le volet sémantique, qui permettront une meilleure fluidité des échanges ;
- ⊕ La **sécurité, la confidentialité** et le droit des patients sont essentiels à un espace de confiance adapté pour les praticiens et les bénéficiaires du système de santé ; une définition claire de la politique à mener et des outils à déployer est indispensable. Comme le prévoit la feuille de route de l'ASIP, le comblement du retard de deux ans pris dans la validation de l'encadrement réglementaire devra être comblé en tenant compte des réalités de terrain ;
- ⊕ L'**évaluation et le modèle économique** des produits et prestations délivrés avec l'appui des technologies de santé, dont l'élaboration évitera d'autant mieux l'écueil d'une approche technocratique qu'elle se fera en concertation avec les acteurs économiques ;
- ⊕ Enfin, la **télésanté**, dont la **téléradiologie** compte aujourd'hui au nombre des projets désormais opérationnels, doit pouvoir se déployer pour pallier la pénurie de spécialistes et pour lutter contre les disparités territoriales. Le « Livre blanc sur la téléradiologie », co-rédigé par le GIXEL et LESISS et publié ce 15 avril, formule les avis et recommandations qui contribueront à banaliser cette nouvelle discipline dans des conditions d'efficacité et de sécurité appropriées.

En outre, la réussite des objectifs assignés par la nouvelle gouvernance passe par une approche proactive des enjeux qui concernent de nombreux acteurs :

- ✦ une **volonté politique forte** que traduit, même si elle doit se désormais se concrétiser, l'annonce solennelle faite en Conseil des ministres par Madame la ministre de la santé le 5 novembre dernier au sujet de la télésanté. Ce volontarisme a été renforcé par le Président de la République le 9 janvier à Strasbourg, concluant : « La télémédecine ? Mais c'est l'avenir ! », et s'est confirmé lors de la présentation de la feuille de route de l'ASIP le 9 avril dernier ;
- ✦ une **mobilisation des industriels**, notamment de la filière électronique et de la communication, aujourd'hui à l'œuvre, que traduit leur engagement dans les projets institutionnels ou en relation avec la demande du marché. Cette mobilisation doit néanmoins, d'autant plus dans un contexte de difficultés mondiales, se traduire par une concrétisation rapide des annonces institutionnelles ;
- ✦ des **collectivités territoriales** impliquées : régions, départements, communautés urbaines, qui doivent prendre la mesure de l'importance des technologies de santé au service du bien-vivre de leurs administrés. Cette prise de conscience est d'autant plus essentielle que de la réponse apportée dépendra l'efficacité de leur lutte contre la désertification médicale, et pour l'attractivité de leur territoire ;
- ✦ enfin, une **implication des bénéficiaires**, qu'ils soient professionnels de la santé et de l'aide à la personne ou patient, indispensable pour une prise en compte de leurs besoins et aspirations, en concertation avec les décideurs politiques et les acteurs économiques.

Sur ces sujets LESISS, membres de la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC), est prêt à apporter son soutien aux côtés de ses partenaires, entre autres du GIXEL.

LIVRE BLANC SUR LA TELERADIOLOGIE

« La télésanté, c'est-à-dire l'ensemble des technologies qui facilitent la surveillance, le diagnostic, l'expertise, les soins à distance, offre des opportunités considérables pour mieux répondre aux besoins de santé de nos concitoyens. J'entends mener une politique résolument ambitieuse en la matière ». Ces paroles de la Ministre de la santé lors de la conférence publique du 9 avril illustrent les espoirs et les attentes suscitées par les bénéficiaires du système de santé, tant patients que praticiens.

Le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » se traduira par un article dédié à la télémédecine, entre autres pour lui conférer le cadre juridique grâce auquel cette discipline pourra prospérer, et quitter le stade expérimental subventionné dans lequel elle est cantonnée de longue date. Ce dynamisme profitera aux bénéficiaires du système de santé, et constituera un levier de développement de l'économie numérique créateur d'activité et d'emplois en France.

Les défis sont importants car il s'agit de rien de moins que de lutter contre les effets d'une évolution démographique très préoccupante, d'un risque croissant de rupture de l'équité des soins et de désertification médicale. Au passage, ces difficultés ne se contentent pas de frapper durement les zones rurales, et nombre de grandes villes ne sont plus épargnées par ce risque majeur.

Le développement de la télésanté, et de la télémédecine dont elle est un sous-ensemble, est de nature à stabiliser, voire inverser le glissement vers les inégalités croissantes notre système de santé, autrefois sur la première marche sur le podium mondial.

La téléradiologie constitue l'un des volets les plus opérationnels de la télésanté, et peut rapidement et dans des conditions financières avantageuses apporter une réponse, efficiente et en toute sécurité, au risque de la lutte contre la désertification médicale.

Le « Livre blanc sur la téléradiologie », conjointement rédigé par le GIXEL et par LESISS et présenté lors de ce point de presse, n'a pas pour ambition de dresser un tableau exhaustif des recommandations à suivre. Il vise plutôt à dresser une liste de précautions à prendre et de risques à éviter pour placer la téléradiologie sur une trajectoire de développement industriel au bénéfice de la collectivité.

Il devra par ailleurs être complété par les enseignements tirés au fil de l'eau et en concertation avec les autres acteurs impliqués : professionnels de la santé concernés et patients, sous le contrôle des instances concernés de la Puissance publique. La nouvelle organisation de notre système de santé, que faciliteront les outils de télésanté, montera en effet d'autant plus rapidement en puissance que l'avis des bénéficiaires sera pris en compte.

Au final, que ce soit au sujet du dossier médical électronique - professionnel, personnel ou partagé, des systèmes d'information de santé ou de la téléradiologie, la réussite des projets passe par une concertation permanente avec les acteurs concernés, garante d'une mobilisation qui doit être à la hauteur des enjeux

L'ASIP aura un rôle essentiel à jouer à cet égard, et ses responsables peuvent compter sur les industriels spécialisés pour œuvrer à ses côtés.

Ensemble, faisons de la France un leader mondial de la e-santé, et agissons pour mieux soigner !

ANNEXE

Le dossier complet de ce point de presse (Livre blanc, communiqué, diaporamas, photos) est disponible www.lesiss.org/publications/20090415telerad

Photos ci-après.

